

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4832 - Vendredi 14 Mars 2025 - Prix : 200 Fc

EDUCATION NATIONALE :

869 enseignants dans l'incertitude et la précarité financière



Lycée.Said Mohamed cheick photo d'illustration

Depuis le mois de janvier, des centaines d'enseignants comoriens font face à une situation désastreuse. Il s'agit des salaires incomplets en raison de dysfonctionnements administratifs. Bien que la direction générale du budget (DGB) ait promis une régularisation rapide, les enseignants se sentent oubliés et s'interrogent sur les causes réelles de ce problème persistant.

D'après la direction générale du budget, 585 enseignants étaient concernés en janvier, et 448 en février, soit un total de 1033 agents affectés par ce manque à gagner. Si certains ont pu voir leur situation régularisée, nombreux sont ceux qui attendent

toujours leurs indemnités. Parmi les 1033 enseignants identifiés, seuls 164 ont vu leur situation administrativement corrigée, laissant 869 enseignants dans l'incertitude et dans la précarité financière. La directrice générale du budget, Hadidja Mohamed Darouèche, a expliqué dans les colonnes d'Al-watwan que ce dysfonctionnement résulte d'un problème technique du logiciel de gestion des salaires, notamment un « poste budgétaire » non renseigné. Selon elle, ceux dont la situation n'a pas été résolue seront régularisés dès que l'Éducation nationale et la Fonction publique fourniront les informations nécessaires.

LIRE SUITE PAGE 3

13 Ramadan 1446
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Mars 2025

Lever du soleil:

06h 10mn

Coucher du soleil:

18h 24mn

Fadjr : **04h 58mn**

Dhouhr : **12h 21mn**

Ansr : **15h 39mn**

Maghrib : **18h 27mn**

Incha : **19h 42mn**



LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ :

Entre héritage historique et défis contemporains

Dans le cadre des conférences hebdomadaires du mois de Ramadan, le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) a accueilli une conférence-débat ce mercredi 12 mars sur le thème "Le rôle de la femme dans la société, hier et aujourd'hui". Animée par le Dr Abdallah Abdoul Ali et la Dr Rahma Hamdani, enseignants à la Faculté Imam Chafiou de l'Université des Comores, cette rencontre a exploré l'évolution du statut de la femme à travers l'histoire et son impact dans le monde moderne.

L'événement a attiré un large public, comprenant des enseignants, des cadres de divers secteurs et de nombreuses femmes. La présence du Président de la République, Azali Assoumani, a également marqué cette conférence, témoignant de l'importance accordée à cette thématique dans le contexte sociétal actuel. Le Président Azali Assoumani, présent à la conférence, a souligné la pertinence du thème abordé. « Le rôle

des femmes est essentiel dans notre société. Elles sont les premières éducatrices, celles qui inculquent les valeurs à nos enfants. Il est donc crucial de leur offrir un cadre propice à leur épanouissement et à leur participation active au développement du pays », a-t-il affirmé. Il a également mis l'accent sur la nécessité de préserver les acquis tout en s'adaptant aux évolutions contemporaines. « Notre société évolue, et avec elle, le rôle des femmes. Nous devons veiller à ce qu'elles aient les mêmes opportunités que les hommes, sans pour autant perdre nos valeurs culturelles et religieuses », a-t-il ajouté.

Dans son intervention, le Dr Abdallah Abdoul Ali a rappelé l'importance de replacer la condition féminine dans son contexte historique. « Avant l'avènement de l'islam, la femme occupait une place marginalisée dans de nombreuses sociétés. Son rôle était souvent réduit à celui d'un objet de transaction, sans véritables droits propres », a-t-il expliqué. Il a ensuite souligné l'évolution apportée par l'islam, qui a reconnu à la femme



des droits fondamentaux, notamment en matière d'héritage et de participation sociale. « L'islam a instauré des bases solides pour garantir l'équité entre les hommes et les femmes, leur offrant des droits qui, pour certains, étaient inédits à l'époque », a-t-il ajouté.

Prenant la parole, la Dr Rahma Hamdani a mis en avant la place grandissante des femmes dans la société moderne. « Aujourd'hui, la femme ne se limite plus au cadre familial. Elle est enseignante, médecin, entrepreneure, et occupe des postes à responsabilité dans

l'administration et la politique », a-t-elle affirmé. Elle a également insisté sur les défis qui subsistent malgré ces avancées. « Il reste encore beaucoup à faire pour garantir une pleine reconnaissance du rôle des femmes. L'accès à l'éducation, à l'emploi et aux postes de décision doit être renforcé pour leur permettre de contribuer davantage au développement du pays », a-t-elle déclaré.

L'échange qui a suivi les interventions a permis au public d'aborder plusieurs questions, notamment les défis de l'émancipation féminine

et la conciliation entre modernité et traditions. Les participants ont souligné l'importance de telles rencontres pour sensibiliser et faire avancer la réflexion sur la place des femmes aux Comores. Cette conférence, qui s'inscrit dans la continuité des discussions engagées lors de la Journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars dernier, met en lumière la nécessité de poursuivre les efforts pour garantir l'égalité et la reconnaissance du rôle des femmes dans toutes les sphères de la société.

Mohamed Ali Nasra

RAMADAN

Suffit-il de s'abstenir de manger et boire ?

Et si l'objectif de ce mois de Ramadan était de purifier son corps et son esprit. Le fait de manger et boire est contraire à la pratique religieuse du ramadan. Selon le maître religieux Ali Soulaïmana le jeûne invite les musulmans à grandir spirituellement et à adopter un bon comportement envers soi et les autres. « Il est donc interdit de mentir, de proférer des insultes et de faire usage de la violence. Ce type de comportement rompt la journée de jeûne », a-t-il dit lors d'un entretien avec La Gazette des Comores.

Faire le ramadan signifie « s'abstenir des péchés », éclairci notre interlocuteur Ali Soulaïmana prédicateur religieux, ami et conseiller du Grand cadi de la capitale, lors d'un entre-

retien sur le comportement à adopter pendant le mois sacré. Occasion pour ce maître religieux de renchérir : « aucun verset coranique n'a stipulé que manger et boire sont des péchés ! Seulement les musulmans ne peuvent rien avaler durant toute la journée du jeûne, excepté leur salive ». Pour faire comprendre que la déglutition en journée du ramadan rompt le jeûne mais ne porte pas atteinte aux fondamentaux du mois saint de l'islam. Par contre : « vomir volontairement, mentir et proférer des obscénités, dire des insultes, faire usage de la violence, avoir des relations charnelles sont totalement interdits durant le jeûne ». Pour préserver son jeûne, le fidèle doit non seulement se priver de toute consommation d'aliments en pleine journée mais aussi de s'abstenir des péchés strictement

interdits par l'islam car l'objectif de « ce mois béni est de purifier son corps et son esprit » a-t-il précisé.

Cette précision contredit certaines affirmations, concernant le soir du ramadan. « Aucun mois n'autorise des péchés. Mais ce mois est très particulier. C'est l'occasion pour les musulmans de se concentrer sur leur spiritualité pour se rapprocher d'Allah et intensifier leur foi. Cela passe par la prière et la lecture du Coran, mais également par l'adoption d'un bon comportement », a conseillé notre interlocuteur. Ce

dernier rassure que le seigneur multiplie la récompense des musulmans qui adoptent un comportement exemplaire. Tout comme l'assiduité des cinq prières de la journée, la lecture du Coran.

Sur ce point, le chef religieux est explicite : « il est nécessaire de lire une vingtaine de pages du coran par jour. La lecture peut permettre au seigneur d'augmenter ses bienfaits envers sa créature ». Et si jamais un fidèle ne respecte pas les règles du ramadan de manière volontaire. « L'Islam considère

qu'il a réalisé un péché. Pour se faire pardonner, deux choix s'offrent à lui, il peut reporter le jeûne à une nouvelle période dans l'année. Mais la durée du jeûne sera doublée par rapport aux jours manqués durant le jeûne. Et deuxièmement, il peut réaliser la Kaffara, un don expiatoire équivalent à un don alimentaire pour nourrir deux personnes pauvres par jour de Ramadan manqué », a-t-il conclu.

Kamal Gamal

Numéros utiles	
Police	Port maritime
Moroni: 764 46 64	Moroni: 773 00 08
Fomboni: 772 01 37	Moheli 772 02 57
Mutsamudu: 771 02 00	Anjouan: 771 01 43
Gendarmérie	Hopitaux
Moroni: 764 49 92	Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 01 37	Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 02 00	Mutsamudu: 771 00 34
Immigration	Banques
Ngazidja: 773 42 86	BIC: 773 02 43
Anjouan: 771 01 73	Eximbank: 773 94 01
Moheli: 772 01 37	Banque centrale: 773 10 02
Aéroport	SNPSF: 773 43 43
Hahaya: 773 15 95	Meck: 773 36 40
Ouani: 771 07 31	MAMWE
Moheli: 772 03 71	Moroni: 773 48 00
HÔTELS & RESTAURANTS :	Mutsamudu: 771 02 09
Le Select 773 00 31	Fomboni: 772 05 18

COMMISSION DE L'Océan INDIEN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La Commission de l'océan Indien (COI) dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités lance cet appel à manifestation d'intérêt qui vise à recruter :

UNE AGENCE EVENEMENTIELLE EN APPUI A LA TENUE D'UN EVENEMENT A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCEAN EN JUN 2025 A NICE, FRANCE.

Les termes de références de cet appel à manifestation d'intérêt ainsi que les conditions associées à ce recrutement peuvent être obtenus en les téléchargeant à travers le site web de la COI

www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunités »

La date limite de dépôt de manifestations d'intérêt est fixée au **Lundi 31 mars 2025 à 16h00 (heures de Maurice).**

EDUCATION NATIONALE :

869 enseignants dans l'incertitude et la précarité financière**Suite de la page 1**

Une annonce qui ne rassure pas les enseignants concernés. Certains d'entre eux, comme un professeur du lycée de Moroni qui enseigne depuis plus de dix ans, dit avoir reçu deux matricules différents, ce qui a bloqué le paiement de leur salaire. D'autres dénoncent également des erreurs flagrantes, notamment des collègues enregistrés dans des établissements où ils n'ont jamais mis les pieds. « Comment peut-on

expliquer cela ? », s'interroge Aboubakar Mze, un autre enseignant pris dans cette situation. Cette incertitude est d'autant plus difficile à vivre pour ceux qui dépendent de leur salaire pour subvenir aux besoins de leurs familles. « On nous dit que tout sera réglé, mais en attendant, comment allons-nous payer nos loyers, nourrir nos enfants ? Cette situation devient invivable », témoigne Ahmed Abdillah, un professeur dans l'impasse.

Le coût de la régularisation pour

les 164 enseignants validés s'élève déjà à 10,8 millions de francs comoriens, et le montant à régler pour les 869 autres pourrait être bien plus élevé. La DGB explique également qu'elle procède à des vérifications pour s'assurer que certaines indemnités ne sont pas attribuées à des personnes non éligibles. Toutefois, les enseignants ne comprennent pas pourquoi leur bien-être doit être mis en danger pour ces ajustements administratifs.

Avec un budget de plus de 17

milliards de francs pour 2025, dont près de la moitié est allouée aux salaires des fonctionnaires, l'éducation absorbe une grande part des ressources financières de l'État. Si les autorités insistent sur la nécessité d'une gestion rigoureuse, les enseignants, eux, exigent une gestion qui tienne compte de leurs droits, sans mise en péril de leurs conditions de vie. Alors que la DGB assure que la régularisation des paiements sera faite dans les plus brefs délais, l'incertitude demeure. Les enseignants

attendent des actes concrets, et au-delà des promesses, ils espèrent enfin retrouver la sérénité d'un salaire payé en temps et en heure. « Nous ne demandons pas un privilège, juste ce qui nous revient de droit », conclut un enseignant, visiblement épuisé par cette situation. Reste à savoir si les engagements de régularisation de la DGB seront respectés et dans quel délai.

Mohamed Ali Nasra

POLITIQUE :

Vers la réhabilitation des grandes villes

Plusieurs sujets ont fait l'objet du conseil des ministres de ce mercredi, notamment la compétitivité des produits de rente, le rétablissement des liaisons maritimes avec Madagascar et la réhabilitation des grandes villes.

Dans le compte rendu hebdomadaire de ce mercredi 12 mars, la porte-parole du gouvernement Fatima Ahamada a déclaré que le ministre de l'aménagement a présenté un plan détaillé visant à moderniser les trois grandes villes à savoir Moroni, Mutsamudu et Fomboni. L'objectif est d'améliorer les infrastructures urbaines pour stimuler l'économie locale et améliorer la qualité de vie des citoyens. Parmi les initiatives prévues, « la rénovation des routes,

l'amélioration des systèmes d'assainissement, la modernisation des marchés publics et la création d'espaces verts sont en discussion », affirme-t-elle. Le secrétaire général du gouvernement aurait même recommandé « la formation d'une commission spéciale chargée d'évaluer les défis actuels et d'accélérer la mise en œuvre de ce projet ambitieux ». Une commission qui sera composée de représentants des ministères concernés, des autorités locales et de la société civile.

A propos de la question de la compétitivité des produits de rente, notamment la vanille, l'ylang-ylang et le girofle, Fatima Ahamada a rapporté que « le ministre de l'agriculture a présenté un plan visant à accroître les ventes de ces produits sur le marché international afin de



renforcer l'économie nationale ». Elle a annoncé aussi que « le Conseil a pris note du rétablissement des liaisons maritimes avec

Madagascar », une mesure qui devrait « faciliter la circulation des biens et des personnes entre les deux pays voisins ».

La question de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement a aussi été évoquée. Selon Fatima Ahamada, « le ministre de l'Environnement a présenté des initiatives pour améliorer la gestion des déchets et la construction d'une maison dédiée à la protection des mangroves ». Une mesure qui, selon elle, souligne « l'importance de préserver les écosystèmes fragiles des Comores ». Par ailleurs, le Conseil a pris note du déplacement de l'équipe nationale de basket aux États-Unis. Enfin, elle a annoncé que « le Conseil a officiellement déclaré la fin de l'épidémie de choléra dans le pays », une nouvelle accueillie avec soulagement par la population.

Mohamed Ali Nasra

AFFAIRE 49KG DE LINGOTS D'OR :

Moroni cède face à Antananarivo

Une délégation malgache est attendue à Moroni ce vendredi pour récupérer les 49 kilogrammes de lingots d'or saisis à l'aéroport de Hahaya en décembre 2021. En cédant le métal jaune instamment réclamé par Antananarivo, Moroni espère une normalisation des relations, notamment la réouverture des frontières aériennes.

Vers la fin d'un long bras de fer. Et peut-être le début d'un autre...Le gouverne-

ment malgache dépêche ce vendredi à Moroni une délégation de six personnes, conduite par le gouverneur de la Banque centrale de Madagascar. Objectif : récupérer les 49kg de lingots d'or saisis à l'aéroport international Moroni prince Said Ibrahim en décembre 2021 et que le gouvernement malgache réclame sans jamais présenter de preuve de propriété. « Ils devaient s'acquitter des taxes douanières pour marchandises non déclarées. Ce qu'ils ont fait. Maintenant ils

peuvent venir », nous confie sous le sceau de l'anonymat un proche du dossier. Selon nos informations, le montant de cette taxe s'élèverait à 62 millions de nos francs. Si cette « restitution » devrait marquer la fin d'un long bras de fer entre les deux États, elle pourrait bien en déclencher un autre.

En effet, l'avocat des propriétaires reconnus comme tels par la justice, Me Mohamed Kamardine, rappelle qu'au terme de la procédure judiciaire relative à cette affaire, une décision émanant des juridictions comoriennes a déjà tranché sur le cas d'espèce de manière définitive, et que celle-ci ordonne aux autorités compétentes de procéder à la restitution desdits lingots d'or à son « seul et unique propriétaire qu'est la société Vantage Gold Trading LLC, sise aux Émirats Arabes Unis, titulaire d'une licence en la matière ». « Dorénavant, il serait donc inimaginable voire inconcevable que l'État comorien outre passe la décision de justice rendue à cet effet. Même si tout est désormais devenu possible dans notre pays, il est impossible d'imaginer que le 1er magistrat du

pays puisse rester inactif ou même passif qu'une décision de justice dont il est personnellement garant du fonctionnement régulier dans un pays normal, soit violée par un autre quelconque organe de l'État », abonde l'avocat, interrogé par La Gazette des Comores.

Se voulant optimiste, M. Kamardine veut bien croire qu'une telle démarche « ne serait pas l'initiative directe du chef de l'État », car « elle ne correspondrait pas à sa volonté de bâtir et de renforcer l'État de droit, l'œuvre de son action ». Mais, si tel devrait donc être le cas, « un certain scepticisme doit être légitimement permis puisque durant des années l'État comorien aura malheureusement à répondre de sa responsabilité sur une éventuelle donation de cet or à autrui ». C'est une commission spéciale dirigée par le porte-parole de Beit-Salam, Mohamed Issimaila, qui gère le dossier, lequel, jusqu'ici, a toujours été entre les mains des ministères de la justice et des Affaires étrangères.

Le métal jaune saisi sur deux Malgaches et un Comorien en partance pour Dubaï et gardé depuis à

la Banque centrale des Comores, a fait l'objet de vives tensions entre les deux pays. Dernier épisode, l'interdiction de débarquer au port de Majunga des passagers en provenance des Comores, fin 2024. La raison évoquée : la résurgence du choléra en Union des Comores. S'il est vrai que dans l'archipel le choléra circulait encore, le niveau n'était pas aussi alarmant que cela. La décision unilatérale des autorités malgaches a été dénoncée par Moroni sans parvenir à fléchir le grand voisin. Quelques jours auparavant, Azali Assoumani avait refusé de recevoir la ministre malgache des affaires étrangères, émissaire de son homologue Andry Rajoelina. Ce n'est qu'au début de ce mois de mars que le gouvernement malgache a décidé la réouverture des frontières maritimes. Même si Moroni, dans le cadre de la donation des 49 kilogrammes des lingots d'or, mise beaucoup plus sur la réouverture des frontières aériennes, fermées depuis la période de la Covid-19.



Azali et son homologue malgache Andry. (Image d'illustration)

Appel d'offres



Etude d'Impact Environnemental et Social d'un projet de construction de 14 nouveaux sites

TELCO S.A, représentant de la marque YAS aux Comores, lance un appel d'offres pour la réalisation d'une « Etude d'Impact Environnemental et Social d'un projet de construction de 14 nouveaux sites » répartis sur les 3 îles.

Pour participer, les intéressés sont invités à se manifester en téléchargeant la clause de confidentialité suivant le QR Code ci-dessous. Le document dûment renseigné et signé devra être envoyé par email à « service.achat@yas.km » avec pour objet « Etude d'Impact Environnemental et Social d'un projet de construction de 14 nouveaux sites : MANIFESTATION D'INTERET ».

Le lien de téléchargement des dossiers de consultation vous seront transmis par la suite par email.

Les offres seront évaluées suivant plusieurs critères par une comité au sein de TELCO SA dans une stricte confidentialité, suivant les critères qui sont stipulés dans l'article 5.4 du TDR.

Le marché sera attribué au(x) soumissionnaire(s) le(s) mieux évalué(s) et un/des contrat(s) sera/seront établi(s) et validé(s) par les parties avant le début des prestations.

TELCO SA se réserve le droit de ne divulguer aucun motif sur le rejet d'une offre.

Les dossiers de soumission seront composés de :

Documents fiscaux de l'entreprise (RCCM, NIF, patente)

Offre financière (en KMF) suivant le DPGF préétabli dans les dossiers de consultation

Portfolio sur les réalisations antérieures

Planning prévisionnel des travaux

Documents techniques présentant les méthodologies, plans d'exécution et procédures sur la réalisation des travaux.

Scannez le code QR pour télécharger l'accord de confidentialité



Telma devient Yas

www.yas.km Service client : 400

Date limite
de la manifestation d'intérêt :
06 mars 2025

Date limite de dépôt :
14 mars 2025

14ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CAF :

Kanizat Ibrahim, propulsée de la CAF à la FIFA

Alors que les Comores vont célébrer le vingtième anniversaire de leur adhésion à la plus grande organisation sportive au monde (FIFA) en septembre prochain, l'une de ses filles va faire son entrée au sein de la plus haute des sphères de la gouvernance du football mondial à savoir le Conseil de la FIFA. Composé de 35 membres, le Conseil de la FIFA est ce qu'on appelle en d'autres termes le comité exécutif de la FIFA.

Kanizat Ibrahim vient d'être élue au sein de la plus haute instance dirigeante du football mondial. C'est un pas important pour le pays, le football comorien et une avancée significative pour la femme comorienne. Présidente du Comité de Normalisation entre novembre 2019 et janvier 2021, Kanizat qui est rentrée dans le monde du football dans le tard, avec des pas parfois hésitants, fait rentrer un peu



plus le football comorien dans l'histoire mondiale.

Soutenue par le président de la FFC, l'instance faïtière comorienne, Saïd Ali Saïd Athouman, celle qui est désormais l'ex vice-présidente de la Confédération

Africaine de Football va siéger pour les quatre prochaines années à la plus haute instance en matière de gouvernance du football. Opposée à deux autres candidates Isha Johansen (Sierra Leone) et Lydia Nsekera (Burundi), la comorienne

a survolé les débats en récoltant 30 bulletins sur 53 votants contre 07 bulletins pour la représentante de l'Afrique de l'ouest, Isha Johansen et seulement 13 voix pour Madame Nsekera.

Cette ascension fulgurante de

cette self made woman n'est pas fortuite, elle est due en grande partie à sa gestion durant la période de normalisation qui a été jugée plus que satisfaisante surtout en matière financière à la fois par la CAF et la FIFA. Lors de cette élection la comorienne a été en même temps que cinq autres membres pour représenter la CAF à la FIFA. Fouzi Lekjaa, le président de la Fédération Royale Marocaine de Football (49 voix) Hani Abou Rida 35 voix (Egypte), Djibril Hima 35 voix (Niger), Soulimane Waberi 29 voix (Djibouti) et enfin Ahmed Yahya 29 voix (Mauritanie). Outre cette élection au Conseil de la FIFA, les membres de la CAF ont aussi procédé à l'élection du comité exécutif dont, Motsepe était le seul candidat à la présidence. Autre fait marquant, l'élection de Samuel Eto'o au sein de ce comité exécutif du football africain.

Imtiyaz

INSERTION PROFESSIONNELLE

Des opportunités d'auto-emploi pour les 15-35 ans

Plusieurs chefs d'entreprises se sont réunis dans les locaux de l'Uccia pour la signature des conventions liées aux opportunités encadrées par le programme « NGAMINA NTCHIDA » permettant aux étudiants comoriens d'intégrer le monde professionnel à la fin de leurs cursus universitaires. Ces conventions sont caractérisées par des offres de stage devant professionnaliser les bénéficiaires du programme.

Les initiateurs du programme NGAMINA NTCHIDA poursuivent l'objectif principal du projet. Celui de renforcer : « L'accès au marché du travail et d'offrir des opportunités d'emploi et d'auto-emploi pour les jeunes comoriens de 15 et 35 ans », a rappelé Yousra Saïd Ali Dainane, administratrice de l'Institut consulaire de formation (ICF) lors de la cérémonie dédiée à la signature des conventions de partenariat visant à mettre en place un dispositif facilitant l'obtention et le

suivi des stages dans les entreprises locales.

Dans cette optique, le président de la chambre de commerce Ngazidja, Ali Idjihadi a expliqué : « Cette convention doit à l'avenir améliorer l'insertion professionnelle des étudiants en cours ou en fin de formation puis des jeunes diplômés. Elle doit surtout renforcer leurs compétences de manière à répondre efficacement aux besoins en ressources humaines des entreprises locales ».

NGAMINA NTCHIDA est un

programme qui inclut l'Université des Comores ayant la charge de former les futurs cadres du pays. C'est dans ce sens que son recteur Ibouroi Ali Tabibou, a accepté une coopération dont le principe est d'identifier les secteurs dans lesquels le besoin est le plus crucial. Il considère l'ICF (Institut consulaire de formation) comme l'organe apte à orienter les formations spécifiques qui seront mises en place, avec un premier focus sur la comptabilité et la gestion de stock. Ces formations vont

accueillir 120 jeunes étudiants pour des sessions qui dureront six mois. Et la convention signée samedi dernier devait ouvrir les sessions de formation. Rappelons que ce programme NGAMINA NTCHIDA est financé par l'Union Européenne dans le cadre de MSOMO NA HAZI, porté par l'Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Artisanat à travers l'Institut Consulaire de Formation.

Kamal Gamal



Avis de recrutement

La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Si vous êtes motivé(e) et prêt(e) à relever des défis, pour son Secrétariat Général, la COI recherche :

1. Un (1) Archiviste - spécialiste en gestion documentaire

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org - rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : rh@coi-ioc.org

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> avant le **mardi 25 mars 2025 à 16h00** (heures de Maurice).

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-00 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	82 500	127

2ÈME ÉDITION DU WOMEN ENTREPRENEURSHIP PROGRAM (WEP) : Dix entrepreneures primées

Dix femmes entrepreneures ont décroché un financement pour concrétiser leurs projets grâce au Women Entrepreneurship Program (WEP). Lancé par Exim Bank, en partenariat avec l'UCCIA et Inovlab, ce programme vise à soutenir l'entrepreneuriat féminin face aux difficultés d'accès aux financements. Pour cette deuxième édition, les lauréates bénéficient chacune d'un prêt d'un million de francs, avec un accompagnement personnalisé. Trois projets se démarquent avec des financements supplémentaires allant jusqu'à cinq millions de francs.

Cette initiative encourage l'autonomisation des femmes et contribue au développement économique des Comores. Porté par Exim Bank, l'UCCIA et Inovlab, ce programme offre une nouvelle dynamique à l'économie féminine. La cérémonie de remise des prix s'est tenue jeudi dernier dans la grande salle de l'UCCIA. Au-delà du simple financement, le WEP se distingue par son accompagnement personnalisé. « Le parcours a été intense, mais très enrichissant », témoigne Laikati Illimane, une lauréate engagée dans la transformation du café local.

Grâce à un suivi rigoureux, ces femmes bénéficient de formations,



de conseils et de mentorat pour renforcer leurs capacités entrepreneuriales. Relancée en juillet 2024, cette deuxième édition a enregistré 131 projets soumis. Après une sélection minutieuse, dix initiatives ont été retenues, chacune bénéficiant d'un financement d'un million de francs. « Nous avons noté une augmentation moyenne de 30% des revenus des structures accompagnées », souligne Djamil Boinali, secrétaire général de l'UCCIA.

Cette année, trois projets se

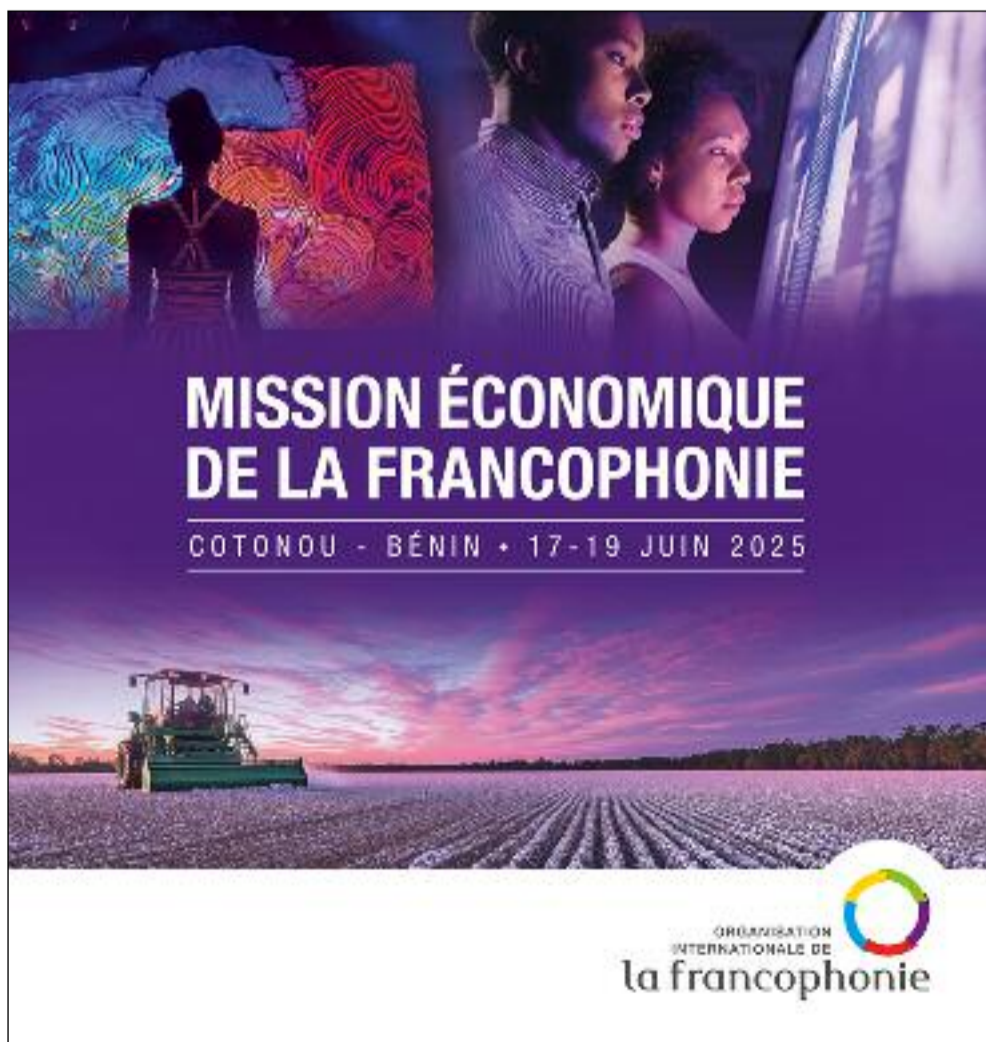
démarquent par leur innovation. Falanfati Youssef Ali, grande gagnante, décroche un prêt sans intérêt de 5 millions de francs pour son projet de conservation de tomates pelées. « Je compte aller de l'avant pour ne pas décevoir toutes ces personnes qui croient en moi », déclare-t-elle avec émotion. Au-delà des subventions, le WEP s'inscrit dans une vision durable, celle de l'autonomisation économique des femmes. « Ce programme n'est pas

seulement un soutien financier, mais une véritable opportunité pour les femmes de prendre leur place dans l'économie », rappelle Charafate Mohamed, directrice adjointe d'Exim Bank. Avec cette initiative, l'entrepreneuriat féminin devient un levier incontournable du développement socio-économique des Comores, prouvant que l'investissement dans les femmes est un pari gagnant pour l'avenir du pays.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufè Maccha
Rédaction
Mohamed Youssef
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Inscriptions à la Mission économique de la Francophonie à Cotonou, au Bénin



Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 mars 2025.

Cet événement offrira aux entreprises et investisseurs francophones désireux de se développer à l'international l'occasion d'explorer les opportunités d'affaires et d'investissements au Bénin et via le Bénin, sur le grand marché de l'Afrique de l'Ouest, dans 03 secteurs à fort potentiel de partenariats intra-francophones :

-Agro-industrie : Transformation des produits agricoles (coton-textile, noix de cajou, maïs, huile de palme bio) et développement de filières locales (viandes, volaille, aquaculture, pêche).

-Industries culturelles et créatives (ICC) : Développement des industries de l'écran, de la mode, du tourisme, de l'événementiel sur la base de la mise en valeur du riche patrimoine historique du Bénin.

-Transformation numérique : Promotion de l'externalisation des processus métiers assistée par l'Intelligence artificielle, déploiement de solutions d'administration électronique et développement d'applications dédiées aux secteurs de l'agro-industrie et des ICC.

Lors de cet événement, les entreprises et investisseurs francophones pourront rencontrer, avec un accompagnement expert, plus de 200 entreprises locales et une centaine d'homologues venant de toutes les régions francophones (Afrique, Amériques, Asie, Europe, océan Indien et Moyen-Orient), avoir un accès privilégié à l'écosystème d'affaires et entrepreneurial local et bénéficier des conseils prodigués par les professionnels d'appui au développement international des entreprises. La mission comprendra des rencontres individuelles d'affaires (B2B) sur mesure, des ateliers sectoriels de haut niveau ainsi que des visites d'entreprises conçues pour maximiser les opportunités de maillage et d'investissement.

Année après année*, les MEF –qui ont généré des milliers de rencontres et des dizaines d'accords d'une valeur cumulée estimée à quinze millions d'euros –constituent un levier unique pour le développement international des entreprises francophones.

Renseignez-vous sur les conditions de participation et inscrivez-vous sur le site : <https://missions-economiques.benin.francophonie.org/fr>

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) organise, avec le gouvernement du Bénin, la 6e Mission économique de la Francophonie (MEF), du 17 au 19 juin 2025 à Cotonou.

* Depuis 2022, 5 missions économiques ont été organisées dans plusieurs régions : en Asie du Sud-Est, en Afrique centrale, au Moyen-Orient, en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Amérique du Nord